Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251212-20251212-DE

DEPARTEMENT
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de DINAN

COMMUNE DE LANVALLAY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : **27**
Présents : **19**
Votants : **27**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de LANVALLAY, était assemblé en session ordinaire, en Salle d'Honneur de la mairie, après convocation légale adressée le cinq décembre 2025, sous la présidence de M. Bruno RICARD, Maire de LANVALLAY.

Délibération n° 2025 12 12

Objet :

FINANCES
-
DETR-DSIL 2026 – Demande de subvention pour la construction d'un Espace Culturel et Social - 2ème phase

Etaient présents : M. RICARD Bruno, Maire - M. VADEPIED Alain - Mme IDRI Brigitte - M. NICOLAS Thierry - Mme LECOINTRE Haude - Mme TROUBADOURS Sophie - M. MAHÉ Bernard - Mme BREHIER Josiane – Mme BRIOT Janig - Mme BAUDU Françoise - M. LE DREZEN Philippe - Mme GUÉRIN Sabine - M. ARMBRUSTER Olivier - M. PINTO José - M. GUILLEMOT Thomas - Mme PILLOT Mathilde - Mme DELAROCHE Cécilia - M. GARNIER Alain - M. RENAULT Olivier.

Étaient absents : M. CASSIGNEUL Thomas a donné pouvoir à Mme LECOINTRE Haude - M. BRIAND David a donné pouvoir à M. VADEPIED Alain - Mme PETIPAS Jennifer a donné pouvoir à Mme TROUBADOURS Sophie – M. MOREL Mathias a donné pouvoir à M. LE DREZEN Philippe – Mme LEPETIT Françoise a donné pouvoir à Mme DELAROCHE Cécilia - M. QUINTIN Pascal a donné pouvoir à M. PINTO José - M. BODIN Daniel a donné pouvoir à M. RENAULT Olivier - Mme RÉ Claire a donné pouvoir à M. GUILLEMOT Thomas.

Secrétaire de séance : Conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Thierry NICOLAS ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Rapporteur : Brigitte IDRI

Une subvention avait été sollicitée au titre de la DSIL 2025 par délibération 2024 12 04 en date du 13 décembre 2024 pour le projet de construction de l'Espace Social et Culturel. Une aide d'un montant prévisionnel maximum de 100 000 € pour une dépense subventionnable de 370 370 € HT a été accordée pour la première phase du chantier, à savoir pour les lots voirie, gros œuvre, charpente et couverture. Comme convenu avec les services de l'Etat, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DSIL 2026 pour la suite de ce projet de construction.

Catégorie : DSIL 2026
Coût total des travaux HT : 1 579 538.88 € HT (Construction hors maîtrise d'œuvre, études et frais annexes) - Part subventionnable pour 2026 : Construction – les lots objets de la subvention 2025 (1 579 538.88 € - 886 640.19 €) = 692 898.69 €
Subvention sollicitée – DSIL : 40 % soit 277 159 €
Descriptif :

Présentation du projet :
Le projet consiste, dans le centre-ville de Lanvallay, à proximité de l'école élémentaire et d'autres commerces et équipements publics, en la construction d'un bâtiment neuf, d'une emprise totale de 720 m², appelé Espace Culturel et Social, sur l'emplacement de bâtiments communaux en cours de déconstruction. Cet équipement regroupera la médiathèque, les bureaux d'accueil social du CCAS, des salles associatives, un hall d'accueil commun et une halle couverte.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251212-20251212-DE

Il s'agira d'un lieu chaleureux et ouvert à tous, favorisant par sa conception la mixité sociale et générationnelle. Les espaces seront fonctionnels et évolutifs selon ce que chaque usager y apportera, dans un esprit tiers-lieu. Cet équipement s'inscrit dans un rayonnement local de par sa médiathèque qui fait partie du réseau intercommunal, et apportera une programmation évènementielle et culturelle supplémentaire pour le territoire. Les associations locales pourront s'approprier le lieu pour leurs activités, de même que l'accueil de loisirs et l'espace jeune.
Le bâtiment en lui-même répondra à des exigences environnementales fortes : Il s'agira d'un bâtiment à énergie positive, de conception sobre grâce à des choix de matériaux biosourcés et issus du réemploi ainsi qu'une gestion durable de l'eau. Le programme a été pensé avec les futurs usagers et dans la poursuite de cette implication citoyenne, un chantier participatif d'une cinquantaine de jours sera prévu lors de la construction. Enfin, l'environnement direct de ce bâtiment (place d'Alsace, espaces verts), sera aménagé avec frugalité, et permettra de renaturer des surfaces actuellement imperméables.
Ce projet est inscrit dans la convention ORT, au titre de l'axe 5 (offrir un niveau de services attractifs).

Objectifs du projet :

- Développer les services culturel et social dans un même lieu, en centre bourg,
- Répondre aux besoins de la population par un équipement fédérateur favorisant le lien social et le développement d'activités pour tous les publics,
- Réduire la facture énergétique en choisissant de démolir et reconstruire un bâtiment neuf, sans utiliser de foncier supplémentaire, et en portant une attention particulière aux matériaux utilisés (biosourcés) et aux aménagements des abords (frugalité, gestion de l'eau, …).
- Favoriser l'accessibilité à ces services à tous les publics, y compris PMR.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses	**Montant prévisionnel HT**		**Recettes**	**Assiette**	**Taux estimé**	**Montant**
Désamiantage/démolition (montant marché)	143 588,00 €		DRAC (OK)	1 094 094,00 €	35%	382 933 €
Voirie, gros œuvre, charpente et couverture - lots 1, 2, 3 et 4	886 640,19 €		DSIL 2025 (OK)	370 370,00 €	27%	100 000 €
Construction lots 5 à 15 (Estimation pour le lot 7)	692 898,69 €		DSIL 2026	692 898,69 €	40%	277 159 €
Achat de paille	2 721,87 €		Contrat dép de territoire			243 971,00 €
Maitrise d'œuvre (avec toutes les TO + avenant)	224 676,00 €		Région BVPB (OK)			100 000,00 €
Etudes sol, géotechnique…	11 509,00 €		FOND VERT (OK)			17 459,00 €
Frais divers (publications, constats, barrières de chantier et autres…)	9 445,56 €		Autofinancement			888 696,16 €
Contrôle technique (ALPES CONTROLES - 13320 HT) et CSPS (BTP - 5940 HT)	19 260,00 €		FCTVA (16,404%)			394 464,13 €
1% artistique ***(en TTC)***	15 795,39 €					
TOTAL HT :	**2 006 534,70 €**					
Soit en TTC :	**2 404 682,56 €**		**Total :**			**2 404 682,56 €**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201180-20251212-20251212-DE

***

Vu l'appel à projet de la préfecture des Côtes d'Armor relatif à la DETR et DSIL 2026 listant les critères d'éligibilité des projets,
Vu le projet de construction d'un Espace Culturel et Social dans le centre bourg de Lanvallay,

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité avec 22 votes pour et 5 votes contre (Mme DELAROCHE Cécilia, Mme LEPETIT Françoise (pouvoir), M. RENAULT Olivier, M. BODIN Daniel (pouvoir), M. QUINTIN Pascal (pouvoir)) **:**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** pour ce projet une subvention au titre de la DSIL 2026, d'un montant total de 277 159 €,
- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer tout document en lien avec ce dossier.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Bruno RICARD